

Hôtellerie

RISQUES MAJEURS

MESURES DE PRÉVENTION

Troubles Musculo Squelettiques

Manutentions de charges, gestes pénibles, postures pénibles

- > Utiliser des lits avec systèmes de relevage
- > Mettre à disposition en nombre suffisant et utiliser des aspirateurs légers et maniables
- > Utiliser des chariots ou conteneurs adaptés aux matériels transportés
- > Limiter les contraintes dès la conception ou à la rénovation (aspiration centralisée, sanitaires ou mobilier facilitant le nettoyage...)
- > Utiliser des perches télescopiques pour le nettoyage en hauteur
- > Former le personnel à la prévention des risques physiques
- > Respecter les conditions d'utilisation des matériels



Chutes

Plain-pied, hauteur



- > Limiter les déplacements dans les escaliers, notamment avec port de charges
- > Privilégier les douches à l'italienne aux baignoires
- > Organiser le nettoyage des sols des espaces communs (horaires, information sur le risque...)
- > Privilégier des sols limitant les risques de glissades
- > Fournir et s'assurer du port de chaussures antidérapantes



Risques chimiques

- > Privilégier les produits les moins dangereux et respecter leurs règles d'utilisation (Fiche de données de sécurité)
- > Former les personnels à la lecture des pictogrammes
- > Mettre à disposition et utiliser les EPI préconisés
- > Prévoir les emplacements de rangement des produits (stock général et en étages, chariots de ménage...)



AUTRES RISQUES

MESURES DE PRÉVENTION

Risques électriques

- > S'assurer du bon état du matériel et des installations
- > Faire contrôler les installations



Focus

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les horaires atypiques, les rythmes de travail impliquant de forts pics d'activité ou encore la promiscuité peuvent être générateurs de risques, notamment psycho-sociaux :

- > En parler ensemble et aborder le sujet dans le DUER (Document unique d'évaluation des risques).
- > Adapter les plannings : privilégier les horaires favorisant la récupération et limiter les organisations en horaires atypiques



pour en savoir plus...

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206314>

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20991>